



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Troyes, le 13 mars 2020

COVID-19 - Consignes de précaution à destination des électeurs qui se rendront dans leur bureau de vote le dimanche 15 mars 2020

En réponse à l'épidémie de COVID-19, le Président de la République a rappelé jeudi 12 mars l'importance de suivre les recommandations sanitaires lors du 1^{er} tour des élections municipales qui se tiendra ce dimanche 15 mars. Ces recommandations ont été communiquées aux maires de l'Aube.

A ce titre, les mesures de protection des électeurs s'articulent autour de :

- l'importance des « gestes barrière » lors du vote, notamment du lavage de mains, avant et après le vote, mais aussi l'importance du respect des règles de distance et de limitation du contact physique entre électeurs et avec les scrutateurs et membres du bureau de vote ;
- le respect d'une distance suffisante d'un mètre environ à chaque étape du vote ;
- la possibilité pour les électeurs d'apporter leur propre stylo, afin d'éviter, dès lors que l'encre est bleue ou noire et indélébile.

Les personnes les plus fragiles, notamment celles âgées de 70 ans ou plus, pourront bénéficier de dispositions visant à accélérer leur progression dans la file d'attente, notamment au moment de la vérification de leur identité.

Ces mesures ont été adressées à l'ensemble des communes du département de l'Aube.

Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél.: 03.25.42.36.74 ou 36.52 **Courriel :** pref-communication@aube.gouv.fr



@Prefet_10



@prefetaube

